

Liste des délibérations du Conseil de territoire du 18 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil de territoire, a adopté les délibérations :

N° DC2023-116 : Avis du Territoire sur le dossier de mise en compatibilité du PLU après enquête publique (PIGOU) sur l'opération d'aménagement Charenton-Bercy, à **Charenton-le-Pont**
à l'unanimité,

N° DC2023-117 : Avis favorable à la suppression et à la clôture de la ZAC des Fontaines Giroux sur les communes de Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne et approbation du protocole foncier et travaux
à l'unanimité,

N° DC2023-118 : Création d'une zone de Projet urbain partenarial dans la concession d'aménagement Val de Fontenay Alouettes, à Fontenay-sous-Bois
à l'unanimité,

N° DC2023-119 : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre le Territoire PEMB, la SPL MAB et la société Arcade Vyv Promotion pour une opération « Lot B secteur Fontaine » située dans le périmètre de la concession d'aménagement VdFA, à Fontenay-sous-Bois
à l'unanimité,

N° DC2023-120 : Déclaration de projet avec avis sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement projetée Val de Fontenay Alouettes à Fontenay-sous-Bois, et Avis sur la mise en compatibilité du PLU de Fontenay par Déclaration d'Utilité Publique
à l'unanimité,

N° DC2023-121 : Nouvelle gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny sur le RER E et la ligne P du Transilien : Convention de financement relative aux études de conception détaillées (PRO) complémentaires et autorisation à donner au Président du Territoire pour signer la convention
à l'unanimité,

N° DC2023-122 : Subventions 2023 accordées par Paris Est Marne & Bois dans le cadre de la Cité de l'emploi
à l'unanimité,

N° DC2023-123 : Achèvement de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat du secteur des quartiers d'Alfort et de Charentonneau autour de la place Dodun de Keroman à Maisons-Alfort
à l'unanimité,

N° DC2023-124 : Octroi de garantie d'emprunt à la société anonyme d'HLM SEQENS au titre du financement de l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 18 logements locatifs sociaux sis 156-160 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne
à l'unanimité,

N° DC2023-125 : Octroi de garantie d'emprunt à la société anonyme d'HLM IMMOBILIERE 3F au titre du financement de l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 42 logements locatifs sociaux sis 62 boulevard de la Marne à Saint-Maur-des-Fossés
à l'unanimité,

N° DC2023-126 : Octroi de garantie d'emprunt à la société anonyme d'HLM VILOGIA au titre du financement de l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements locatifs sociaux sis 43 bis à 47 avenue Louis Blanc à Saint-Maur-des-Fossés
à l'unanimité,

N° DC2023-127 : Octroi de garantie d'emprunt à la société anonyme d'HLM VILOGIA au titre du financement de l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements locatifs sociaux sis 13 bis/ter boulevard de Champigny à Saint-Maur-des-Fossés
à l'unanimité,

N° DC2023-128 : Approbation de la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de Saint-Maur-Habitat-Paris-Est, entre l'entre l'Etat, Paris Est Marne & Bois et Valophis Habitat
à l'unanimité, (Sylvain BERRIOS, Pierre-Michel DELECROIX, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Germain ROESCH et Jacqueline VISCARDI ne prennent pas part au vote)

N° DC2023-129 : Approbation du protocole de partenariat entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés, Paris Est Marne & Bois et le Groupe Valophis
à l'unanimité, (Sylvain BERRIOS, Pierre-Michel DELECROIX, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Germain ROESCH et Jacqueline VISCARDI ne prennent pas part au vote)

N° DC2023-130 : Modification de l'objet du dispositif d'Autorisation Préalable de Mise en Location définie sur la commune de Champigny-sur-Marne
à l'unanimité,

N° DC2023-131 : Approbation du règlement de collecte intercommunal
à l'unanimité,

N° DC2023-132 : Avenant N° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et Paris Est Marne & Bois pour des opérations de requalification des ouvrages de dépollution des rejets de l'autoroute A4 sur le territoire de Paris Est Marne & Bois
à l'unanimité,

N° DC2023-133 : Modification du tableau des effectifs
à l'unanimité,

N° DC2023-134 : Création d'emplois non permanents pour faire face à des accroissements saisonniers d'activités
à l'unanimité,

N° DC2023-135 : Création d'un emploi vacataire pour la direction de la cohésion sociale
à l'unanimité,

N° DC2023-136 : Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche – CIFRE
à l'unanimité,

N° DC2023-137 : Mise à jour des conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents de l'EPT Paris Est Marne & Bois
à l'unanimité,

N° DC2023-138 : Approbation des conventions de mutualisation du Pôle Intercommunal de Compétence en Géomatique au profit des communes du territoire, en termes de création, de mise à jour, de stockage, de gestion, d'exploitation et de diffusion de données géolocalisées par Paris Est Marne & Bois : Approbation des conventions et du règlement de mise à disposition – Autorisation du Président de signer les conventions avec chaque commune
à l'unanimité,

N° DC2023-139 : Approbation de la convention de mutualisation de la mise à jour de la Base Adresse National par le pôle intercommunal de compétence en géomatique au profit des communes : approbation des conventions de mise à disposition – Autorisation du Président de signer les conventions avec chaque commune
à l'unanimité,

N° DC2023-140 : Budget principal – Vote de la décision modificative N° 1 de l'exercice 2023
à la majorité (5 contre : Quentin BERNIER-GRAVAT, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Téo FAURE, Céline VERCELLONI représentée par Téo FAURE)

N° DC2023-141 : Budget annexe assainissement en gestion directe – Vote de la décision modificative N° 1 de l'exercice 2023
à l'unanimité,

N° DC2023-142 : Création du budget annexe au budget principal de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois pour le service public des marchés d'approvisionnement du Territoire
à l'unanimité,

N° DC2023-143 : Instauration de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
à l'unanimité,

N° DC2023-144 : Adoption de la gestion des amortissements en nomenclature M57 au 1er janvier 2024
à l'unanimité,

N° DC2023-145 : Création d'emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaires d'activités
à l'unanimité,